Le CoFoR – Centre de Formation au Rétablissement

- Julien GRARD – Ingénieur de recherche – APHM – CERESS EA 3279

- Aïcha MOHAND – Facilitatrice, Experte d'expérience, salariée projet

PROJET PARTICIPATIF LIBREMENT INSPIRE DES *RECOVERY COLLEGES* ANGLO-SAXONS

Objectifs & Chronologie initiale

Objectifs

Mise en place, évaluation, pérennisation et essaimage d'un Centre de Formation au Rétablissement
Principe des *Recovery College* avec adaptation socio-culturelle et prise en compte des particularités locales

Pré-construction : mi-2016 à mi-2017

Participative, ensemble des personnes concernées par une problématique psy et par le projet (« usagers », aidants, médiateurs, soignants)

Construction et planification des modules de formation (4 modules, 24h de formation/module)



Définition du logo et du nom du projet

Création de supports de communication

Nomination des participants (étudiants, facilitateurs, coordinateurs)

Définition du mode de fonctionnement (horizontal & participatif)

Salaires des intervenants (égalité salariale)



Démarrage de la formation en Septembre 2017 – 4 modules proposés, 12 places/module

Le CoFoR : agir pour le rétablissement :
Montage du projet & partenaires

Cadre institutionnel :

Projet soutenu par la DGS – LOI n° 2016-41 du 26/01/2016,
de modernisation de notre système de santé, Art. 92
Appel à projets « accompagnement et maladies chroniques »
Projet sélectionné et soutenu localement par l'ARS PACA

Projet de recherche expérimental et participatif/collaboratif



Participant-e-s à a co-construction du projet :
« usager-e-s » - personnes directement concernées par maladie, militant-e-s, citoyen-ne-s, etc.

Association Solidarité Réhabilitation
Structure porteuse : administration, emploi des salariés :

IRTS PACA/Corse
Mise à disposition de locaux & moyens

AP-HM/Aix Marseille Université
Recherche – CERESS EA3279
Mise à disposition personnels

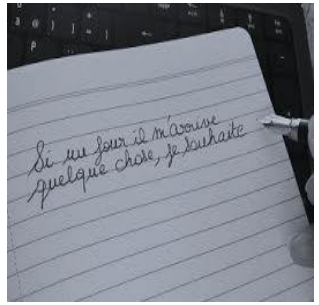
CoFoR : Centre de Formation au Rétablissement, reposant sur la co-construction

Le CoFoR : formation personnelle au rétablissement

Offre de formation depuis Septembre 2017

4 modules de formation

Plan de rétablissement
& Directives Anticipées en Psychiatrie



« Vivre-avec »



Droit



Bien-Être



Conditions d'accès : Majorité & trouble psychique chronique

Pas de frais d'inscription - Gratuit

Nombre de personnes max/module : 12

Nombre de facilitateurs/module : 2

Volume horaire trimestriel de formation/module : 24h

Validation d'un module : Assiduité à au moins ¾ des sessions

Durée : 9 à 12 semaines

Gratification de 250 € en fin de module/trimestre si validation

OBJECTIFS :

- **Lutter contre (auto)stigmatisation en proposant un dispositif dans lequel les participant-e-s ont un rôle social différent de celui de malade, non connoté négativement : ici ETUDIANT-E-S**
- **Proposer des contenus et des outils +/- directement utiles pour eux et leur rétablissement**
- **Repose sur partage et valorisation savoirs expérientiels**
- **Repose sur rencontre avec des personnes qui « s'en sont sorties »/se sont « rétablies » : médiateurs-trices de santé, expert-e-s d'expérience**
- **Rôle et posture active – sans obligation.**